



Le SICTAME vous informe

www.sictame-uns-a-total.org



L'expression syndicale n'autorise pas mensonges et calomnies

Le mardi 28 janvier, le SICTAME-UNSA a distribué un tract qui vous donnait « *Quelques infos ... pour (bien ?) commencer l'année* ». Beaucoup ont cru que ce tract était déjà une réponse au tract diffusé la veille par la CFE-CGC « *Que se passe-t-il au CHSCT Michelet ?* ». **Vous avez été très nombreux à vous déclarer choqués par les propos tenus par la CFE-CGC dans ce tract et à nous demander d'y apporter une réponse.** En voilà un début !



Dans son tract, sous prétexte de défendre l'instance CHSCT, **la CFE-CGC Michelet distille mensonges et fausses accusations et se livre à une violente diatribe contre le SICTAME-UNSA** qui, en fait, ne fait que défendre les salariés. Pourquoi tant d'agressivité ? Ce tract n'a visiblement pas d'autre objectif que de salir et d'affaiblir le SICTAME au M&S.

Rappelons que le SICTAME-UNSA n'a jamais pris l'initiative de dénigrer quelque sensibilité syndicale que ce soit. Bien au contraire le SICTAME-UNSA s'est toujours associé, lorsque la possibilité lui en a été donnée, aux démarches inter-syndicales (y compris avec la CFE-CGC qui semble l'avoir oublié ...), pour un véritable dialogue social, favorable aux salariés et aux intérêts bien compris de l'entreprise.

Sur le projet de filialisation des activités IT, une intersyndicale associant tous **les syndicats s'est mise en place dans l'UES Amont Holding**. Des assemblées générales du personnel se sont tenues. Un millier de salariés ont signé une pétition. Les CE, CCE et CHSCT de l'UES Amont ont voté des expertises. Les experts missionnés par les CHSCT de Paris et de Pau vont pouvoir interviewer les salariés concernés par le projet de filialisation. **Un tract intersyndical d'information a été diffusé ce 4 février¹.**

Des salariés de l'UES M&S sont aussi concernés par ce projet. Alors que ce projet de filialisation va modifier sensiblement leurs conditions de travail et pourrait conduire à une externalisation, déjà amorcée par le déménagement prévu, pourquoi **n'auraient-ils pas le droit aux mêmes attentions de la part des élus** que leurs collègues de l'Amont ? C'est ainsi que le CHSCT de Michelet a décidé de recourir à une expertise, à laquelle s'oppose à présent violemment la CFE-CGC, alors que la direction a déjà saisi la justice pour en interdire la réalisation. Nous reviendrons là-dessus dans un prochain tract.

Le SICTAME joue pleinement son rôle au CHSCT et y est parfaitement légitime !

« *Cherchez l'erreur !* » dit la CFE-CGC, qui prétend que le SICTAME serait illégitime et anormalement représenté au CHSCT (44 % des sièges contre 33 % à la CFE-CGC, alors que celle-ci a obtenu 53 % des voix aux dernières élections CE et DP). Cette approche est fallacieuse et malveillante.



- **La vérité**, c'est que les élections des CHSCT et des CE-DP n'ont pas lieu selon la même périodicité et que la composition actuelle du CHSCT est le reflet des avant-dernières élections CE-DP. En 2009 les deux syndicats étaient alors pratiquement à égalité (**31 % et 33 %**, soit un écart d'une vingtaine de votes). **Quel mépris pour « la petite minorité de salariés de Michelet » qui représente tout de même 31% des votants !**
- **La vérité**, c'est que la date des élections au CHSCT est connue dès le début des mandats, que les élus SICTAME-UNSA étaient présents et que des élus CFE-CGC étaient en congés ! C'est pourtant bien ce syndicat qui déclare dans son tract « *C'est une instance réellement importante avec des pouvoirs forts* » !
- **La vérité**, si la légitimité doit être discutée, c'est que la majorité absolue obtenue par la CFE-CGC aux dernières élections professionnelles fait l'objet de sérieuses réserves : la CNIL a condamné les modalités du vote électronique à Michelet, qui ne respectaient pas les règles élémentaires de sécurité et de confidentialité. De plus, comme l'indiquait le SICTAME à la Direction, dans son courrier du 9 octobre 2012, « *la CFE-CGC a contrevenu gravement aux dispositions conventionnelles et électorales sans encourir pour autant de sanction de votre part, notamment : - en utilisant la messagerie professionnelle, pour envoyer des courriels à caractère électoral - en distribuant, sur Michelet, un tract le jour même des élections ...* »². La Direction a fermé les yeux, alors qu'elle aurait certainement durement sanctionné le SICTAME-UNSA, s'il avait ainsi fauté.
- **La vérité**, c'est que les polémiques syndicales n'ont pas leur place au CHSCT, instance consacrée à la prévention de tous les risques : tout salarié, élu ou pas, syndiqué ou pas, peut en faire partie, dès lors qu'il est motivé et compétent. Les représentants SICTAME-UNSA s'en tiennent strictement à cette éthique et contribuent aux initiatives constructives concernant la prévention paritaire de tous les dangers, comme par exemple le groupe Ecoute Prévention Harcèlement (EPH).

¹ Tract consultable à l'adresse : http://sictame-uns-a-total.org/upload/tracts/2013-02_Filialisation_activites_IT_BAT.pdf

² Courrier consultable en pages 21, 22 des Cahiers du SICTAME d'octobre 2012 : http://sictame-uns-a-total.org/upload/cahiers/2012-10_Cahiers_BAT.pdf

Le SICTAME est bien plus respectueux de la démocratie sociale que ne l'est la CFE-CGC !

Le SICTAME est très respectueux de sa démocratie interne. Ce sont ses adhérents et militants, et non l'appareil syndical, qui définissent les orientations et les décisions importantes (notamment la signature d'accord) et qui choisissent leurs représentants. **En 2002, le SICTAME s'est désaffilié de la CFE-CGC, qui menaçait son fonctionnement démocratique et son indépendance**, puis a rejoint l'UNSA en 2004.

Le SICTAME est respectueux du vote des salariés, mais la vérité, c'est que la CFE-CGC est mal placée pour donner des leçons de démocratie et pratique couramment le déni de démocratie, dont elle accuse à tort les autres. A savoir, par exemple :

- Sur l'établissement Michelet de l'UES Aval, depuis plusieurs années, la CFE-CGC tient le SICTAME à l'écart de la fonction de Trésorier, qui devrait lui revenir en tant que second syndicat de l'établissement. La façon dont la CFE-CGC gère aujourd'hui le CE de Michelet est loin d'être démocratique. Tout cela manque de transparence et répond peu aux attentes du personnel.
- Aux élections 2013 de l'UES Amont, le SICTAME arrive 1^{er} au niveau de l'UES Amont et second, derrière la CFE-CGC, sur l'établissement de Paris. A un périmètre donné (établissement ou UES), le poste de Secrétaire (CE ou CCE) revient au syndicat arrivé 1^{er}. La CFDT, bien que 3^{ème}, vise le poste de Secrétaire CE et CCE. La CFE-CGC demande alors le soutien du SICTAME pour obtenir le poste de Secrétaire du CE Paris. Ce résultat acquis, elle renie sa promesse publique de soutenir le SICTAME pour le poste de Secrétaire de CCE, qui va alors à la CFDT.
- Au CE Paris de l'UES Raffinage Pétrochimie, la CFE-CGC s'est attribué les 3 sièges CCE revenant au CE de Paris et a ainsi confisqué à son profit le siège CCE qui aurait dû revenir au SICTAME, second syndicat sur l'établissement.

Guérilla juridique ? C'est l'entreprise qui attaque le SICTAME ... ou ses militants ... et qui perd en général !

Dans son récent tract, la CFE-CGC affirme « *le SICTAME est coutumier des guérillas juridiques (il a intenté nombre de procès contre l'Entreprise ..., quasi tous perdus)* ». Que voilà un gros mensonge, fait encore une fois pour abuser le lecteur.

En fait, les procès subis par le SICTAME ou ses militants sont souvent initiés par la direction ou résultent d'attaques de celle-ci.

- **La vérité**, fin 2002, la Direction, soutenue en cela par la CFE-CGC, intente une action devant les tribunaux d'instance de Courbevoie et de Pau, pour interdire au SICTAME, tout juste désaffilié de la CFE-CGC, de se présenter aux élections de l'UES Amont nouvellement formée. Total perd ses 2 procès et est condamné ; le SICTAME emporte les élections.
- **La vérité**, peu de temps auparavant et contre l'avis du CCE et de l'Inspecteur du travail, Total avait mis d'office à la retraite le Secrétaire du CCE d'Elf Aquitaine, un élu SICTAME. Une décision de la cour d'appel administrative a permis sa réintégration ; mais Total est allé jusqu'en Conseil d'Etat ... et a été condamné.
- **La vérité**, Total s'en est aussi pris au Président du SICTAME en le privant de sa messagerie professionnelle. Le conseil des prud'hommes, saisi, a condamné Total.
- **La vérité**, une autre attaque de Total, contre un élu SICTAME, fut celle dirigée contre le Président du Conseil de surveillance Total Actionnariat France, qui conduisit encore une fois à la condamnation de Total.
- **La vérité**, Total s'est aussi opposé à l'implantation du SICTAME dans certaines filiales de l'Aval, en y contestant la désignation de ses représentants, mais a été condamné, chaque fois.

Le SICTAME ne recourt à la justice, qu'après avoir épuisé les voies du dialogue interne et s'il estime que le droit n'est pas respecté. Et, contrairement à ce qu'affirme la CFE-CGC, le SICTAME gagne le plus souvent, même s'il faut pour cela aller jusqu'à la Cour de cassation, comme ce fut le cas pour le Comité de groupe, dont Total l'avait à tort écarté³.

A suivre

Sur ces sujets, ou tout autre, venez nous rencontrer lors de l'un de nos prochains
« Café Accueil du LUNDI 13H/14H » à MICHELET B – Bureau RD 09- Tél. : 01.41.35.75.93

³ Voir par exemple le tract « *Qui veut casser le SICTAME ?* » : http://sictame-unsatotal.org/upload/tracts/Tract_2010_04-29_qui_veut_casser_le_SICTAME.pdf